



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-André-de-Najac

dossier n° PC 012 210 24 U1010

date de dépôt : 28 novembre 2024
demandeur : Madame ITIE Flore
pour : changement de destination d'une grange
en atelier professionnel de Pâtisserie
adresse terrain : 30 route de l'Égalité,
à Saint-André-de-Najac (12270)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État

Le maire de Saint-André-de-Najac,
Maire au nom de l'Etat

Vu la demande de permis de construire présentée le 28 novembre 2024 par Madame ITIE Flore demeurant 401 route de l'Oratoire, Saint-André-de-Najac (12270);

Vu l'objet de la demande :

- pour le changement de destination d'une grange en atelier professionnel de Pâtisserie ;
- sur un terrain situé 30 route de l'Égalité, à Saint-André-de-Najac (12270) ;
- pour une surface de plancher créée de 72 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'affichage en mairie du dépôt du dossier en date du 28 novembre 2024 ;

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est **ACCORDÉ**.

Fait à Saint-André-de-Najac le: 26/12/2024
Le maire

Christophe DEGA



La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.